

Résidences Adamas

Book des résident.e.s 2021 - 2024

4ème édition

6 > 15 septembre 2024

Château de Goutelas, Marcoux (42)



LES RÉSIDENCES ADAMAS

résidences européennes de recherche en droit

Depuis 2021, le Château de Goutelas
- Centre culturel de rencontre,
en partenariat avec le Conseil
constitutionnel, l'Académie internationale
des principes de Nuremberg,
l'Association Internationale de Droit
Économique (AIDE) et l'Institut des Études
et de la Recherche sur le Droit et la
Justice (IERDJ), propose les premières
résidences européennes de recherche
en droit : les résidences Adamas.

S'inspirant des résidences d'artistes,
les résidences Adamas visent à offrir
à de jeunes chercheur.euse.s en droit
un séjour de recherche au Château de
Goutelas afin de travailler à la réalisation
d'un projet personnel.

Le programme de résidence a
pour objectifs d'explorer les enjeux
contemporains du droit et de favoriser
les croisements entre jeunes juristes,
créateur.rice.s et universitaires issu.e.s de
différentes disciplines.

Les résidences Adamas offrent :

- un séjour dans un site patrimonial
singulier, laboratoire du droit et de la
culture ;
- un cadre de travail exceptionnel,
propice à la recherche ;
- des rencontres entre chercheurs et
chercheuses issu.e.s de différentes
disciplines du droit ;
- la possibilité d'échanger avec des artistes
et professionnel.le.s d'autres horizons ;
- la participation à un séminaire réunissant
des juristes universitaires et praticien.ne.s.

LE CHATEAU DE GOUTELAS

un cadre de travail exceptionnel

La résidence se déroule au Château de
Goutelas, lieu de patrimoine, de création et
d'innovation, en région Auvergne-Rhône-
Alpes. Situé au coeur d'un site naturel, à
distance égale entre Lyon et Clermont-
Ferrand, il offre, avec ses espaces
d'hébergement et de travail, un cadre
propice à la recherche.

Membre du réseau national, européen
et international des Centres Culturels de
Rencontre, labellisé par le Ministère de la
Culture, le Château de Goutelas développe
son projet culturel et scientifique autour
de trois valeurs, profondément inscrites
dans son histoire et toujours à renouveler :
l'humanisme, le droit et la création.

Aujourd'hui, dans un souci démocratique
et dans une démarche créative, le droit
se confronte aux sciences humaines et
aux pratiques artistiques et culturelles à
travers des rencontres interdisciplinaires,
conférences, spectacles et expositions.
www.chateaudegoutelas.fr

Goutelas et le droit

La place singulière du droit, relié
de façon inédite à la création, à
la culture et à la citoyenneté, est
d'abord un hommage à Jean Papon
(1507- 1590), bâtisseur du château et
Grand Juge du Forez, déjà soucieux
en son temps de l'accessibilité des
lois en langue française.

Dans les années 1960, aux côtés des
paysans, ouvriers et habitant.e.s
du Forez, de nombreux juristes
participent à la restauration du site,
entraîné.e.s par Paul Bouchet (1924-
2019), avocat et conseiller d'État,
luttant infatigable pour la justice et la
dignité de tou.te.s. Goutelas devient
alors le terrain de débats d'idées et
d'expérimentations autour du droit.

Les résidences portent le nom
Adamas en référence au patrimoine
juridique et littéraire du Château de
Goutelas. « Adamas » est la figure de
Jean Papon dans l'Astrée d'Honoré
d'Urfé, qui s'est inspiré du Château
de Goutelas et de son cadre idyllique
pour l'écriture du célèbre roman.



LES PARTENAIRES DU PROJET

Académie internationale des Principes de Nuremberg

Située à Nuremberg, berceau du droit international pénal moderne, l'Académie internationale des principes de Nuremberg (Académie de Nuremberg) est une fondation consacrée à la promotion du droit international pénal et des droits humains. Consciente de cet héritage historique, ses activités centrales sont la création d'un cadre de dialogue par le biais de conférences et de réunions d'expert.e.s, la recherche interdisciplinaire appliquée et, le renforcement des capacités spécifiques des praticien.ne.s du droit international pénal et l'éducation aux droits humains. L'Académie de Nuremberg promeut les principes de Nuremberg et l'état de droit, visant, par sa mission, à maintenir une paix durable par la justice, ainsi qu'à diffuser des connaissances et à renforcer les capacités des personnes impliquées dans les procédures judiciaires liées aux crimes internationaux fondamentaux. L'Académie de Nuremberg a été créée par la République fédérale d'Allemagne, l'État libre de Bavière et la Ville de Nuremberg.

www.nurembergacademy.org



AIDE - Association Internationale de Droit Economique

L'AIDE est une association scientifique internationale francophone. Elle regroupe des juristes et des économistes, des gestionnaires et des politologues, théoriciens et praticiens, qui estiment indispensable de s'engager dans une réflexion interdisciplinaire. En vue de favoriser les échanges et la collaboration entre chercheurs, enseignants et praticiens, l'AIDE organise des colloques et des séminaires. Elle anime des réseaux de recherche et de réflexion pratiques transnationaux.

En outre, elle publie la Revue Internationale de Droit Économique, RIDE et diffuse des informations sur les activités de ses membres et sur les principales initiatives internationales prises dans le domaine du droit économique. L'AIDE est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette année, l'AIDE lance un prix destiné à cofinancer avec le CREDIMI (Université de Bourgogne) et le GREDEG (Université Côte d'Azur) le séjour de recherche d'un.e jeune chercheur.se.

www.aide-ride.org



Conseil Constitutionnel

Le Conseil constitutionnel décerne annuellement un prix à une thèse portant sur la justice constitutionnelle et son histoire, ou sur les autres compétences du Conseil constitutionnel. Ce prix a pour vocation de consolider le trait d'union entre l'Université et le Conseil constitutionnel, en demeurant au plus près de la recherche doctrinale et en soutenant un docteur en droit, notamment par le financement de la publication de ses travaux.

A l'initiative du Président du Conseil constitutionnel, le ou la lauréat.e du Prix de Thèse 2021 est invité.e à participer aux résidences Adamas, aux côtés de jeunes juristes issu.e.s de différentes institutions européennes.

www.conseil-constitutionnel.fr



IERDJ - Institut des Etudes et de la recherche pour le droit et la justice

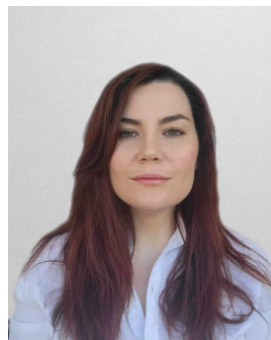
L'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice est né du rapprochement de deux entités riches d'une longue expérience de plusieurs décennies : l'Institut des hautes études sur la justice d'une part et la Mission de recherche Droit et Justice d'autre part, dont il réalise la fusion, poursuit mais aussi prolonge les missions. Le groupement a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.

L'IERDJ décerne annuellement deux prix de recherche, le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice et le Prix Vendôme, attribué conjointement avec le ministère de la Justice. Ces deux prix récompensent une première recherche de qualité relevant du droit et des sciences sociales (Prix Jean Carbonnier) ou du champ pénal (Prix Vendôme). Ils témoignent du soutien de l'IERDJ aux jeunes chercheur.es travaillant dans les domaines du droit et de la justice.

www.gip-ierdj.fr



LES RÉSIDENT.E.S 2024



Loïs Dossios

Lauréate du prix de thèse 2024 décerné par l'A.I.D.E

« L'arbitre régulateur » Université Côte d'Azur (Dir. Jean-Baptiste Racine)

Biographie

Loïs Dossios est docteure en droit privé depuis le 12 janvier 2024 et qualifiée aux fonctions de maître de conférences. Elle a effectué l'ensemble de ses études à l'Université Côte d'Azur et y a soutenu sa thèse intitulée « L'arbitre régulateur ». Le droit économique et le droit du commerce international sont au cœur de ses travaux. Elle s'intéresse plus particulièrement à la régulation des acteurs économiques internationaux, notamment les entreprises multinationales, au travers de l'étude de leurs juges, les arbitres internationaux.

Présentation du sujet de thèse

La thèse de Loïs Dossios part du constat suivant : alors que les arbitres internationaux sont qualifiés d'experts des intérêts privés des acteurs économiques et désignés comme les juges du commerce international, ils sont de plus en plus confrontés aux intérêts publics de ce secteur. La question de l'intégration des intérêts publics dans leur processus décisionnel s'est donc posée. La thèse a alors éprouvé la réalité d'un devoir des arbitres à prendre en considération ces intérêts dans leurs sentences. Elle se conclut sur l'existence d'un pouvoir régulateur arbitral mis en œuvre au moyen de nombreux instruments par les juges arbitraux.

LES RÉSIDENT.E.S 2024



Delphine Griveaud

Lauréate du Prix Jean Carbonnier 2023

« La justice restaurative en France. Sociologie politique d'un «supplément d'âme» à la justice pénale », Université catholique de Louvain et Université Paris Nanterre (Dir. Valérie Rosoux, Sandrine Lefranc et Eric Phélippeau)

Biographie

Delphine Griveaud est sociologue et politiste. Elle enseigne actuellement en tant qu'A.T.E.R. à l'Université Paris Nanterre, rattachée à l'Institut des sciences sociales du politique. Ses travaux s'intéressent aux contours de la justice aujourd'hui, appréhendés par le biais de ses formes dites « alternatives » – c'est-à-dire alternatives à la punition ou au système pénal (justice transitionnelle, politiques de reconnaissance des victimes, et justice restaurative). Elle est l'auteur d'une thèse de sciences politiques et sociales intitulée « La justice restaurative en France. Sociologie politique d'un 'supplément d'âme' à la justice pénale » soutenue en août 2022 et réalisée en cotutelle entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Paris Nanterre, sous mandat d'aspirante du FNRS (Fonds national pour la recherche scientifique belge). Dans la continuité de celle-ci, elle a réalisé avec Sandrine Lefranc (CNRS – Sciences Po) une nouvelle recherche scientifique sur « Les effets de la justice restaurative en France » (2020 – 2023) soutenue par l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice, dont le rapport est publié et accessible en ligne depuis mai 2024. A partir du 1er octobre 2024, elle entamera une nouvelle recherche, en tant que chargée de recherches au FNRS rattachée à l'Université catholique de Louvain (ISPOLE), sur les politiques de réparation des abus sexuels commis au sein de l'Eglise catholique.

Présentation du sujet de thèse

La thèse porte sur la justice restaurative en France, objet par lequel elle réalise une sociologie politique d'un « supplément d'âme » à la justice pénale. Elle est principalement ancrée dans une sociologie politique de la justice, empreinte de la sociologie des professions et de celle de l'action publique. Elle étudie les conditions de l'émergence de la justice restaurative en France, de son intégration dans l'institution pénale, et les différents investissements, personnels, professionnels et sociopolitiques, qui la maintiennent en son sein. Ce faisant, elle défrixe un objet encore jamais étudié par ce prisme dans ce pays, et dont les enquêtes empiriques sur ses pratiques font également défaut dans la littérature internationale. On y découvre une politique publique au premier abord étrange, quasiment sans moyens ni bénéficiaires. On y découvre également le fonctionnement d'un État qui tente de remotiver ses employés en leur offrant un nouveau projet, un nouvel outil, mais surtout un « supplément d'âme » à leur activité dans un contexte de rationalisation et de managérialisation de l'activité judiciaire perçue comme pesante. Plus largement, en étudiant ses différents investissements, la thèse montre comment l'institution pénale est progressivement transformée par des attendus à son endroit, en termes d'écoute, de dialogue et de considération, de la part des justiciables mais également de ses propres travailleurs. Enfin, elle donne à voir certaines transformations contemporaines de la punition, dont les programmes de justice restaurative en post-sentenciel donnent à voir le rôle important donné à l'empathie dans le « traitement » de la délinquance.

LES RÉSIDENT.E.S 2024



Yannick Rajaonson

Lauréat du prix de thèse 2024 décerné par le Conseil Constitutionnel

«Le principe de responsabilité dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel» Université de Montpellier (Dir Professeur Alexandre Viala)

Biographie

Né à Madagascar, Herinjara Yannick Rajaonson obtient son baccalauréat au Lycée français de Tananarive et poursuit ses études à la faculté de droit de Montpellier. Après l'obtention d'un Master 2 « Droit public général », il s'oriente vers le droit du contentieux constitutionnel. Sa thèse, soutenue en novembre 2023, intitulée « Le principe de responsabilité dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel », le conduit à s'intéresser au droit de la responsabilité – privée et publique – et plus largement aux questions relatives aux rapports entre le droit constitutionnel et les autres branches du droit. Qualifié aux fonctions de maître de conférences en février 2024, il a été recruté en qualité d'enseignant-chercheur contractuel à l'Université de Grenoble Alpes.

Présentation du sujet de thèse

Lors de sa consécration par la décision du 22 octobre 1982, le principe de responsabilité avait suscité le doute au sein de la doctrine. Compte tenu de son origine civiliste, il ne serait pas opposable au législateur à l'instar des « vrais » droits imprescriptibles garantis par la Constitution. À l'inverse, sa consécration au niveau constitutionnel risquerait de scléroser le droit de la responsabilité pourtant caractérisé par son besoin permanent d'évolution. Plus de quarante ans plus tard, le principe a pourtant échappé à ces écueils : il constitue un principe constitutionnel à part entière, il laisse une marge de manœuvre au législateur en lui permettant d'adopter des régimes spéciaux, et – c'est la thèse défendue dans l'ouvrage – préserve l'équilibre dans le rapport de responsabilité plutôt que les seuls droits ou devoirs subjectifs de la victime ou de l'auteur. Le principe se présente donc comme un principe conciliateur, plutôt que comme un principe à concilier. Pour l'élaborer, le Conseil constitutionnel a choisi un mode de constitutionnalisation original en faisant du principe selon lequel « tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer » un idéal-type à partir duquel il décline les seuils d'acceptabilité des régimes dérogatoires adoptés par le législateur. Il s'est ainsi approprié la fonction cohésive du droit civil sans élever, tel quel, l'ancien article 1382 au rang constitutionnel. Le principe demeure donc fidèle à sa matrice civiliste, tout en s'adaptant au contexte du contrôle de constitutionnalité. Son rattachement à l'article 4 de la Déclaration de 1789 en témoigne, tout comme son champ d'application. Si le principe, en effet, s'inscrit dans une logique civiliste qui le conduit à s'appliquer avant tout aux rapports interpersonnels, il s'émancipe du périmètre dévolu à l'ancien article 1382 pour déployer ses potentialités en terres contractuelle, administrative, financière, environnementale et même, depuis, une décision du 26 juillet 2023, en matière de responsabilité de plein droit. Transcendant les catégories classiques, le principe de responsabilité pourrait donc, à l'avenir, irriguer plus encore le contentieux constitutionnel français et offrir au justiciable un précieux argument en matière de droit de la responsabilité.

LES RÉSIDENT.E.S 2024



Grégory Townsend

Lauréat de l'Académie internationale des principes de Nuremberg

Biographie

Gregory Townsend a plus de 21 ans d'expérience devant huit tribunaux internationaux (Royaume-Uni/États-Unis). Il a commencé comme défenseur public en Californie. Il a travaillé pour le TPIR, la MINUK, le TPIY, la CSSL, le TSL, et le MIFRTP. Il a représenté les victimes aux CSK. Il enseigne le droit à l'Université de La Haye. Il est membre élu du Comité consultatif des textes juridiques de la CPI. Il était avocat de permanence dans l'affaire Mokom. Il mène des recherches sur la protection des témoins dans le cadre d'un doctorat.

Présentation du sujet de thèse

Premièrement, je propose de rechercher et de définir les meilleures pratiques [les « best practices »] en matière de protection des témoins au niveau international, afin de combler une lacune dans la littérature et de constituer la base de la deuxième partie de la recherche. Pour ce faire, je prévois de collecter des données au moyen d'entretiens détaillés, semi-structurés et individuels. Deuxièmement, je propose de mener des recherches, notamment de collecter des données quantitatives, pour évaluer les besoins des unités nationales de protection des témoins – en particulier dans les pays où une situation de la CPI est possible ou existante – dans le but de renforcer les capacités et la complémentarité. Le doctorat produira des résultats sur la protection des témoins en ce qui concerne les meilleures pratiques internationales et une évaluation des besoins nationaux.

LES RÉSIDENT.E.S 2023



Garance NAVARRO UGE
Lauréate de la mention spéciale du Prix Carbonnier 2022
décernée par l'IERDJ

« L'idée du droit social de Georges Gurvitch. La société comme source de droit » (dirs. Prs. P. Brunet Université Paris 1 et P. Bouretz EHESS)

Biographie

Garance Navarro-Ugé est Docteure en droit public (qualifiée MCF). Elle a rédigé une thèse de doctorat intitulée « L'idée du droit social de Georges Gurvitch. La société comme source de droit » (dirs. Prs. P. Brunet Université Paris 1 et P. Bouretz EHESS). Titulaire d'un Master 2 en Droit constitutionnel et droits fondamentaux (UP1) et en Études politiques (EHESS), elle travaille dans un cadre interdisciplinaire, s'intéressant particulièrement à la sociologie juridique, au pluralisme juridique et à la question de l'organisation juridique des groupes sociaux.

Présentation du sujet de thèse

Georges Gurvitch (1894-1965) est aujourd'hui un auteur dont la pensée a subi les outrages du temps. La thèse entend résorber l'oubli dans lequel sa pensée est tombée, par une analyse et une critique de ses concepts, tout en montrant son actualité. Par son œuvre interdisciplinaire convoquant droit, philosophie et sociologie, Gurvitch propose un programme visant à scientifier le pluralisme juridique par un renouvellement méthodologique des modes d'observation du droit dans la réalité sociale et des catégories juridiques classiques. Le concept de « droit social », transversal dans son œuvre, permet de saisir un droit formé par des groupes sociaux infra-étatiques reconnaissant une égale dignité au groupe et aux individus qui le composent. Ainsi, le programme contemporain du droit social prend une dimension constituante : comment permettre à la société et ses groupements d'être sources de droit et comment organiser un système de normes négociées entre les divers intérêts des groupes ? Comment réguler un pluralisme juridique contemporain favorisant l'autonomie collective au sens d'une participation des sujets – individuels et collectifs – à la création du droit ? Dans un premier temps, l'étude entreprend une médiation entre les thèses de Gurvitch et la communauté contemporaine des juristes, en prenant en compte un contexte culturel et intellectuel, les limites et les écueils de sa pensée, pour se poser la question des conditions méthodologiques d'une reprise contemporaine. Dans un second temps, l'étude poursuit le problème du droit social, en montrant les occurrences de l'autonomie collective, leurs formulations juridiques et leur lien avec le droit de l'État dans une perspective contemporaine. À partir de ces analyses, l'étude interroge les moyens d'un développement de normes négociées entre les intérêts divergents des groupes sociaux, en se questionnant sur le rôle des tribunaux et de la jurisprudence pour y parvenir. Alors, le programme du droit social propose des outils pour un renouveau démocratique, les possibilités de prise en compte par le droit de revendications sociales. Le concept de droit social est en définitive un appel à la science du droit à s'ouvrir à la réalité du droit vécu, aussi imparfait soit-il.

LES RÉSIDENT.E.S 2023



Mathieu CARNIAMA
Lauréat du prix de thèse 2023 décerné par le Conseil
Constitutionnel

« La préférence locale en droit public français » Université de La Réunion, (Dir. Mathieu Maisonneuve)

Biographie

Né à La Réunion, Mathieu Carniama a effectué l'essentiel de son parcours universitaire à l'Université de droit de La Réunion. Il y a également préparé sa thèse de doctorat sous la direction du Pr. Mathieu Maisonneuve. En tant qu'Ultramarin, le choix de son sujet de thèse est apparu comme évident. Il interroge l'adaptation de nos principes républicains au regard de certaines inégalités territoriales. Plus généralement, sa recherche interroge l'outre-mer comme objet et comme sujet du droit public. Après avoir enseigné au sein des universités de La Réunion et d'Aix-Marseille en tant qu'ATER, il rejoint cette année l'université de Bordeaux en tant qu'enseignant-chercheur.

Présentation du sujet de thèse

La préférence locale est une question sensible. Elle fascine ceux qui la revendiquent. Elle crispe ceux qui la rejettent. Dans l'ordre juridique français, cette mesure de faveur s'assimile comme une discrimination positive porteuse d'un différencialisme territorial. En un sens, la préférence locale serait le phénomène juridique où convergent les limites respectives des principes d'égalité et d'indivisibilité de la République. La préférence locale serait donc par nature suspecte. L'objectif de la thèse s'inscrit en rupture de ces prémices. La préférence locale peut se concilier avec le modèle républicain, universaliste et indivisible français. À cet effet, il convenait, en premier lieu, d'identifier les traits caractéristiques de la préférence locale. Cette étape a permis de révéler que la préférence locale, comme toute discrimination positive, est porteuse de fonctions typiques : à la fois légitimes et subversives. Néanmoins, ses bénéficiaires restent atypiques. La préférence locale est moins qu'une préférence ethnique, mais plus qu'une préférence territoriale. En second lieu, il convenait de s'intéresser au régime applicable. À ce titre, la préférence locale se caractérise par une forme de dualité. Son intégration repose, d'abord, sur une habilitation constitutionnelle positive. Dans ce cas, la préférence locale relève, dans une certaine mesure, de la compétence du pouvoir local. Elle repose, ensuite, sur une habilitation constitutionnelle négative. Dans ce cas, la préférence locale relève, par principe, de la compétence du pouvoir central. Ces régimes d'intégration interrogent les apories du modèle républicain qui, tout en reconnaissant, aisément, un droit de la préférence locale, peine à réaliser un droit à la préférence locale.

LES RÉSIDENT.E.S 2023

Augustin GRIDEL

Lauréat du prix de thèse 2023 décerné par l'A.I.D.E

« Marchés et instruments financiers en droit international privé »,
Université Paris II Panthéon-Assas

Biographie

Issu d'une double formation en droit anglais et en droit français, diplômé de l'ESSEC, Augustin Gridel a rédigé une thèse intitulée « Marchés et instruments financiers en droit international privé », soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas, publiée en français et en anglais par Bruylant en 2023, et récompensée par six prix de thèse. Maître de conférence à l'Université de Lorraine, Augustin Gridel poursuit ses travaux de recherche dans tout ce qui intéresse le droit économique.

Présentation du sujet de thèse

Il est devenu difficile de saisir l'application internationale du droit financier tant la présentation traditionnelle de la discipline sous l'angle de règle administrative, dite territoriale, ou de lois de police peine à rendre compte du phénomène en cause. La thèse s'attache à renouveler la présentation de la matière. D'un côté, en montrant que la singularité du droit financier, qui est notamment de reposant sur la présence d'infrastructures de marché, permet précisément de rattacher le droit financier à un État en fonction de l'utilisation de l'infrastructure en cause. De l'autre côté, en observant que la maturité prise par la discipline permet aujourd'hui de la faire rentrer dans le giron du droit commun des conflits de lois, en attachant un champ d'application international propre aux ensembles législatifs du droit financier selon les objectifs qu'ils poursuivent.

LES RÉSIDENT.E.S 2023



Marie Wilmet

Lauréate du prix de recherche 2023 décerné par l'Académie Internationale de Principes de Nuremberg

« Contributions of Victims' Procedural Rights to Gender Justice in International Criminal Law: The Case of the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia », Institut Universitaire Européen de Florence

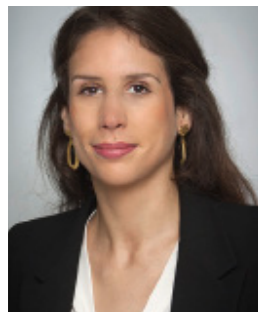
Biographie

Issue d'une double formation en sciences politiques et droit international, Marie Wilmet est docteure en droit de l'Institut Universitaire Européen de Florence. Soutenue le 12 juin 2023, sa thèse s'intitule « Contributions of Victims' Procedural Rights to Gender Justice in International Criminal Law: The Case of the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia ». A travers une approche sociojuridique, elle propose des solutions concrètes et réalisables pour améliorer la gender justice en droit international pénal. Ses travaux ont été récompensés en 2021 par le PhD Fieldwork Grant de la Socio-Legal Studies Association et en 2023 par le Prix de recherche de l'Académie internationale des principes de Nuremberg. Parallèlement à ce doctorat, Marie Wilmet a également exercé dans la pratique aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (« CETC »), mais aussi en tant que consultante en droit international pénal pour des ONG ainsi que des cabinets d'avocats. Actuellement chercheuse associée au Centre Thucydide (Université Paris-Panthéon-Assas), Marie Wilmet aspire à prolonger ses recherches en s'intéressant aux droits procéduraux des victimes dans le cadre des fonctions résiduelles des juridictions pénales internationales, tout en continuant ses activités de praticienne.

Présentation du sujet de thèse

La thèse de Marie Wilmet se propose de relier les débats portant sur l'émergence des droits procéduraux des victimes devant les juridictions pénales internationales à ceux concernant les défis liés à la poursuite des crimes sexuels et fondés sur le genre. Adoptant un point de vue à la fois théorique et empirique, elle analyse la contribution des droits procéduraux des victimes à la gender justice. Premièrement, la thèse participe au développement d'une théorie de la gender justice en droit international pénal en proposant un modèle à quatre branches : 1) la reconnaissance des crimes sexuels et fondés sur le genre, 2) la participation des victimes de ces crimes aux procédures, 3) la réparation des préjudices subis et 4) la culture de la cour. Deuxièmement, la thèse examine la validité de ce modèle à travers un cas d'étude empirique de l'affaire 002/02 des CETC dans laquelle la Chambre de la Cour suprême a confirmé le 22 septembre 2022 le caractère criminel de la politique des mariages forcés des dirigeants Khmers Rouges. Se fondant sur neuf mois d'enquête de terrain comprenant de l'observation participante, de la recherche archivistique, ainsi que des entretiens qualitatifs avec des professionnels juridiques et des victimes de mariages forcés qui s'étaient constituées parties civiles au procès 002/02, l'étude confirme que les droits procéduraux des victimes peuvent contribuer aux quatre branches de la gender justice. Néanmoins, elle met en lumière que la capacité des victimes de crimes sexuels et fondés sur le genre à influencer les décisions et les processus judiciaires liés au genre est loin d'être illimitée et dépend d'une myriade de facteurs orientant la culture de la cour.

LES RÉSIDENT.E.S 2022



Rym FASSI Fihri
Lauréate du prix de thèse 2022 décerné par Conseil Constitutionnel

« Les droits et libertés du numérique : des droits fondamentaux en voie d'élaboration : étude comparée en droits français et américain. », Université de Bordeaux (co-dir. Ferdinand Mélin-Soucramanien et Pauline Gervier.)

Biographie

Née à Fès, au Maroc, en 1992, Rym Fassi Fihri y a grandi jusqu'à ses 18 ans. Elle a par la suite, effectué ses études de droit à l'Université de Bordeaux, et a préparé un doctorat après un mémoire de recherche de master 2 consacré à la protection des données à caractère personnel. Elle a donc poursuivi ses études en thèse de doctorat pendant cinq années sur le sujet : « Les droits et libertés du numérique : des droits fondamentaux en voie d'élaboration. Étude comparée en droits français et américain ». Deux éléments ont déterminé le choix de ce sujet. Tout d'abord, sa double culture lui a donné le goût de la comparaison entre les systèmes juridiques. Ses études de droit lui ont ensuite permis de penser de la manière la plus stimulante le changement social. Rym Fassi Fihri est actuellement maître de conférences en droit public à l'Université de Limoges.

Présentation du sujet de thèse

La révolution numérique transforme-t-elle les droits et libertés fondamentaux au point de donner naissance à une nouvelle catégorie de droits ? De prime abord, il est permis d'en douter puisque le propre d'un droit fondamental est de pouvoir faire l'objet d'une interprétation évolutive. Traditionnellement donc, les catégories de droits fondamentaux existantes suffisent à résoudre des difficultés inédites. Il en va ainsi des droits consacrés après la Révolution française de 1789 dont l'interprétation varie selon les évolutions de la société. Et pourtant... l'étude révèle que de nouveaux droits fondamentaux exclusivement dédiés à la sphère numérique sont consacrés en France et aux États-Unis : le droit à la protection des données à caractère personnel, le droit à l'oubli, le droit à l'autodétermination informationnelle et le droit d'accès au numérique. Ces droits et libertés du numérique présentent plusieurs spécificités, et ce en dépit de leur arrimage au droit au respect de la vie privée ou à la liberté d'expression. D'une part, ils bénéficient d'une logique conceptuelle différente de celle des droits qui leur servent de fondements. À titre d'illustration, on ne peut se satisfaire d'une assimilation du droit à la protection des données au droit au respect de la vie privée. D'autre part, les droits et libertés du numérique font l'objet d'un régime juridique original qui implique de les analyser comme des droits fondamentaux différents.

Ainsi, le défaut apparent d'autonomie des droits et libertés du numérique ne saurait conduire trop hâtivement à sous-estimer leur intérêt juridique. D'autant plus que leur rattachement aux droits classiques apparaît largement préjudiciable à la protection de leurs titulaires. En effet, le raisonnement par analogie cher au législateur, au constituant ou aux juges donne souvent lieu à des solutions inadaptées. Ce travail comparatif consiste à rechercher, dans deux espaces juridiques a priori opposés sur la question, ce qui pourrait fonder l'autonomie des droits et libertés du numérique qui tendent progressivement à devenir une catégorie de droits fondamentaux autonome.

LES RÉSIDENT.E.S 2022



Camille AYNÈS
Lauréate de la mention spéciale du Prix Vendôme 2021 décerné par l'IERDJ et le Ministère de la Justice

« La privation des droits civiques et politiques. L'apport du droit pénal à une théorie de la citoyenneté. », Institut Universitaire Européen de Florence (co-dir. Loïc Azoulai et Olivier Beaud)

Biographie

Issue d'une double formation en droit et en philosophie, Camille Aynès est docteur en droit public de l'Institut Universitaire Européen de Florence. Elle y a soutenu en 2020 une thèse intitulée La privation des droits civiques et politiques. L'apport du droit pénal à une théorie de la citoyenneté (préf. L. Azoulai et O. Beaud, Dalloz, Collection « Bibliothèque des thèses », vol. 211, 2022, 514 p.). À la frontière du droit public et du droit pénal, ce travail a été récompensé par le prix de thèse Dalloz 2021, par le prix de thèse de l'Institut Joinet (anciennement fondation Varenne) 2021, par une mention spéciale du prix de thèse Vendôme 2021 et, en 2024, par le prix Henri Texier I de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, décerné par l'Institut de France. Qualifiée aux fonctions de Maître de conférences en droit public (section 02) et en philosophie (section 17), Camille Aynès a été en 2021-2022 lauréate d'un contrat de recherche postdoctoral puis, en 2022-2023, enseignante-chercheuse contractuelle en droit public au Département de Sciences sociales de l'École Normale Supérieure (Ulm). Depuis septembre 2023, elle est Maître de conférences en droit public à l'Université Paris Nanterre et membre du Centre de théorie et analyse du droit (UMR 7074, équipe CREDOF). Ses principaux domaines d'enseignement (en français et en anglais) sont le droit constitutionnel, le droit des libertés fondamentales et le droit de l'Union européenne. Sa principale passion dans la vie reste l'Italie où elle a été accueillie en tant que « Visiting Scholar » au printemps 2024 (Università Statale de Milan).

Présentation du sujet de thèse

La thèse de Camille Aynès se propose d'analyser la notion de citoyenneté en creux, à partir de l'étude du non-citoyen. L'exclu examiné n'a pas été la figure attendue de l'étranger, mais celle davantage méconnue et sous-théorisée du criminel ou du délinquant. Elle s'est intéressée autrement dit à celui que l'on nomme communément dans le débat public et politique « le mauvais citoyen » : celui qui, à la suite d'une condamnation, est exclu de la communauté par des peines le dégradant sinon de sa qualité de citoyen, du moins de (certains de) ses droits civiques et politiques. Ce choix épistémologique a permis à l'auteur i) d'examiner sous un jour nouveau les bénéficiaires de la citoyenneté, sa nature (les valeurs qu'elle protège) et son contenu matériel (les droits et les devoirs du citoyen) ; ii) de démontrer que le régime actuel de la citoyenneté est traversé par une tension, tension qui résulte d'une évolution inachevée entre deux modèles. Ce travail a été publié en 2022 dans la collection « Bibliothèque des thèses » des éditions Dalloz (vol. 211, 514 p.).

LES RÉSIDENT.E.S 2022



Enguerrand MARIQUE

Lauréat ex-aequo du prix de thèse 2022 décerné par l'A.I.D.E

« Des outils juridiques pour construire la confiance dans les plateformes digitales. » CRIDES, JURI, Université catholique de Louvain-la-Neuve (dir. Alain Strowel)

Biographie

Enguerrand Marique a étudié le droit en Belgique, en Angleterre et aux Etats-Unis. Il est aujourd'hui chargé de cours (universitaire docent) au sein d'une chaire sur la résolution des litiges digitaux et les institutions de résolution des litiges à l'Université Radboud de Nimègue (STeR) aux Pays-Bas. Il est également professeur invité à l'Université Saint-Louis Bruxelles et maître de conférences invité à l'UCLouvain (CRIDES) en Belgique.

Présentation du sujet de thèse

Dans le cadre de sa thèse, Enguerrand Marique s'est intéressé à la politique numérique de l'Union européenne, et en particulier à la régulation des plateformes en ligne. Il a analysé différents outils techniques et juridiques mis en place en vue de « créer la confiance » dans l'économie numérique, ainsi que la responsabilité du législateur, des plateformes et des usagers dans l'utilisation de ces outils.

Dans le cadre de ses recherches il examine les questions d'accès à la justice dans un cadre de numérisation des systèmes judiciaires. Il examine en outre les questions de discrimination dans l'économie collaborative.

A travers ses recherches, Enguerrand souhaite développer des questions humanistes, à une heure paradoxale dans le développement des nouvelles technologies. D'une part, les discours politiques semblent prôner le développement des nouvelles technologies pour résoudre l'ensemble des problèmes auxquels les individus sont confrontés. D'autre part, ces mêmes technologies sont pointées du doigt pour leur caractère manichéen et clivant, à l'opposé des compromis pourtant nécessaires au bon fonctionnement des sociétés démocratiques.

LES RÉSIDENT.E.S 2022



Mona GIACOMETTI

Lauréate du Prix Vendôme 2021 décerné par l'IERDJ et le Ministère de la Justice

« La récolte transfrontière de preuves électroniques dans le contexte européen. Construction d'un modèle à l'aune d'une nouvelle conception de la souveraineté des États. » Université catholique de Louvain-la-Neuve (dir. Marie-Aude Beernaert)

Biographie

Mona Giacometti est Docteur en droit auprès de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, où elle a soutenu sa thèse de doctorat consacrée à la récolte de preuves électroniques dans le contexte européen en juillet 2020. Elle propose, au terme de sa recherche, la construction d'un modèle de récolte de preuves électroniques, à l'aune d'une nouvelle conception de la souveraineté des États. Son modèle est fondé sur des critères de juridiction de nature à encadrer l'action des autorités d'investigation tout en assurant l'efficacité des enquêtes pénales. Il se veut résolument pratique afin de pouvoir être utilisé par les autorités des États membres de l'Union européenne. Aujourd'hui, Mona Giacometti est professeure en droit pénal auprès de l'Université libre de Bruxelles et professeure invitée auprès de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve. Parallèlement à ses activités académiques, elle exerce la profession d'avocat auprès du Barreau de Bruxelles depuis 2011.

Présentation du sujet de thèse

Les preuves électroniques sont devenues un enjeu crucial dans le cadre des enquêtes pénales. Elles existent en effet dès lors qu'un système informatique est utilisé, que ce soit pour faciliter la commission d'une infraction – traditionnelle ou de nature informatique – ou pour stocker ou transmettre certaines informations dont le contenu peut s'avérer déterminant dans le cadre d'une investigation.

La question qui a retenu l'attention de Mona Giacometti dans le cadre de sa thèse tient au fait que ces preuves se trouvent « dans le cyberspace ». Un tel constat impose certaines réflexions relatives aux limites territoriales de l'intervention des autorités en charge des investigations, lorsque celles-ci souhaitent récolter des preuves électroniques. Généralement, les autorités d'enquête déploient leurs pouvoirs d'investigation sur le territoire de l'Etat auquel elles ressortissent, tandis qu'elles sollicitent leurs homologues étrangères lorsqu'elles entendent obtenir des preuves qui se trouvent sur le territoire d'un Etat tiers. La démarche est essentielle pour assurer la souveraineté de cet Etat tiers. La récolte de preuves électroniques semble néanmoins mal s'accommoder d'un tel mode de fonctionnement.

L'ambition de la recherche doctorale a été d'apporter des solutions en vue de rencontrer le double objectif d'assurer l'efficacité de la récolte des preuves électroniques et le respect de la souveraineté des Etats tiers. Mona Giacometti propose ainsi la construction d'un modèle de récolte de ces preuves électroniques, fondé sur des critères de juridiction de nature à encadrer l'action des autorités d'investigation tout en assurant l'efficacité des enquêtes pénales. Ce modèle se veut résolument pratique afin de pouvoir être utilisé par les autorités des Etats membres de l'Union européenne.

LES RÉSIDENT.E.S 2022



Pierre MICHEL

Lauréat ex-aequo du prix de thèse 2022 décerné par l'A.I.D.E, candidature soutenue par l'Académie Internationale des Principes de Nuremberg

« Le transfert des concepts sociopolitiques dans le droit : le cas du genre. », Université Aix-Marseille (co-dir. Frédéric Rouvière et Hélène Thomas)

Biographie

Pierre Michel est docteur en droit privé, qualifié aux fonctions de maître de conférences, rattaché au Laboratoire de théorie du droit d'Aix-Marseille Université. Actuellement attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Montpellier, il sera enseignant-chercheur contractuel à partir du 1er septembre 2022 au sein de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Présentation du sujet de thèse

Cette étude propose une analyse d'ensemble du transfert du concept de genre dans le droit. Longtemps inconnu, ce concept, comme les études qui y sont consacrées, attise fréquemment la méfiance voire la défiance des juristes. Cependant, le genre est un outil particulièrement pertinent pour comprendre les fondements et les mécanismes des règles juridiques permettant une différenciation des personnes en fonction d'attributs sexués. En ce sens, le droit n'a jamais été hermétique au genre, puisque ce dernier est en partie le fruit d'une production juridique. L'incapacité juridique des femmes, l'indisponibilité de la mention de sexe à l'état civil ou encore l'exclusivité hétérosexuelle du mariage étaient des marqueurs de la présence implicite du genre dans le monde du droit. Or, avec la libéralisation des mœurs et sous la pression des luttes féministes et LGBTQI+ pour l'égalité, le droit a connu des mutations profondes s'inscrivant dans un mouvement général d'effacement des distinctions juridiques entre les sexes, les sexualités et les identités sexuées. Pour ce faire, le concept de genre est devenu l'instrument juridique ad hoc pour appréhender l'architecture sexuée du droit, mais également pour en ambitionner la refonte. Pour toutes ces raisons, son transfert dans le droit est apparu nécessaire pour parvenir à instaurer une égalité réelle entre les personnes. Depuis 2015, le genre est ainsi devenu une notion juridique présente dans l'ordre juridique français. Face à cette imbrication entre droit et genre, l'étude révèle leurs influences mutuelles qui se manifestent principalement par une neutralisation réciproque de l'un et l'autre. Le droit neutralise la dimension politique et militante du genre pour le conformer à l'essence formelle du droit tandis que le genre neutralise la dimension sexuée et hétéronormative du droit afin de rendre effective l'égalité entre les personnes. La neutralisation juridique du genre par le droit procède à une altération substantielle de ce concept, là où la neutralisation genrée du droit aboutit à une déssexualisation de la famille et à la déssexualisation de la personne. En définitive, l'étude de la transposition juridique du genre est l'occasion d'une réflexion générale sur les impensés et les non-dits du droit dans sa catégorisation sexuée des individus.

LES RÉSIDENT.E.S 2021



Guillaume CHETARD

Lauréat du Prix Vendôme 2020 décerné par la Mission de recherche Droit et Justice et le Ministère de la Justice

« La proportionnalité de la répression. Étude sur les enjeux du contrôle de proportionnalité en droit pénal français », Université de Strasbourg (dir. Jocelyne Leblois-Happe et de Patrick Wachsmann).

Biographie

Guillaume Chetard est docteur en droit privé et sciences criminelles de l'Université de Strasbourg, où il a soutenu en 2019 sa thèse consacrée à la proportionnalité de la répression. Parallèlement à la rédaction de cette thèse, il a animé des travaux dirigés de droit pénal et de droit des obligations à l'Université de Strasbourg et participé à plusieurs projets de recherche collectifs dans le même domaine. Il a notamment contribué à un ouvrage collectif présentant, en langue anglaise, comment neuf systèmes juridiques nationaux européens abordent la responsabilité pénale des décideurs politiques. En 2020, il est qualifié aux fonctions de Maître de conférences et recruté comme enseignant-chercheur contractuel à l'Université de Haute-Alsace. Il y enseigne le droit pénal spécial, la procédure pénale, les libertés publiques et le droit des contrats spéciaux. Il prépare actuellement, avec le même groupe international de chercheurs, un nouvel ouvrage collectif sur l'impact de la crise sanitaire sur le droit pénal en Europe et en Amérique du Sud.

Présentation du projet de recherche

Les recherches de Guillaume Chetard se focalisent sur le droit pénal, appréhendé à la lumière des droits fondamentaux, de la théorie du droit et d'éléments de droit comparé. Les travaux déjà consacrés au principe de proportionnalité en droit pénal ont permis de soulever des problématiques qui appellent des approfondissements. Il en va ainsi des techniques de choix de la peine. La sanction pénale constitue un horizon indépassable du droit criminel. Sa nécessité de principe semble s'imposer comme une évidence, alors même qu'il est quasiment impossible de la justifier au niveau particulier avec une rigueur satisfaisante. Le droit a donc élaboré des techniques de choix qui tendent à rationaliser cette « décision impossible ». Ces techniques reflètent certains présupposés du système dans lequel elles s'inscrivent. À cet égard, deux modèles semblent pouvoir s'opposer. Un premier modèle repose sur une relative liberté de choix de la peine par le juge, tempérée par une obligation de motivation de sa décision au regard des circonstances de la cause. Le second modèle, adopté par de nombreux droits de Common Law, vise au contraire à restreindre la décision du juge par la création de barèmes, les « directives de choix de la peine » (sentencing guidelines). Les recherches à venir viseront à approfondir cette distinction et à la mettre à l'épreuve.

LES RÉSIDENT.E.S 2021



Aude BREJON

Lauréate 2021 du Prix de Recherche de l'Académie internationale des principes de Nuremberg

« Étude comparative des procureurs près les juridictions pénales internationales », Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) Université Paris II Panthéon-Assas, Son projet de recherche : « L'après-procès pénal international »

Biographie

Docteur en droit international public de l'Université Paris II Panthéon Assas, Aude Brejon a soutenu en décembre 2020 une étude comparative des procureurs près les juridictions pénales internationales. Ce travail d'analyse et de comparaison sans précédent des normes statutaires auxquels ces procureurs sont assujettis démontre l'évolution de leur rôle. Cette thèse d'envergure met au jour la complexité de la transposition de ces éléments centraux du procès pénal étatique dans l'espace international. Elle allie l'étude des normes nationales et internationales à la pratique, Aude Brejon étant intervenue dans le cadre de plusieurs affaires pénales internationales. Son approche intégrative de la justice pénale internationale l'a conduite à étendre ses recherches à d'autres aspects du droit international pénal, notamment dans ses articles et chroniques. Elle est aujourd'hui codirectrice de la revue Droits fondamentaux et membre du comité éditorial de l'Annuaire français de justice transitionnelle et poursuit ses recherches en droit international pénal, en droit international général et en droit international des droits de l'homme dans les centres auxquels elle est associée.

Présentation du projet de recherche

Aude Brejon développe aujourd'hui un projet de recherche sur l'après-procès pénal international. L'application des décisions des juridictions pénales internationales par les États ne connaît qu'une harmonisation limitée, empêchant le droit international de jouer son rôle de garant à l'égard des parties intéressées à la cause. Une étude de l'après-procès pénal international s'avère ainsi nécessaire afin de permettre à la justice pénale internationale, dans cette phase post-processuelle, de satisfaire aux deux objectifs inhérents à toute justice pénale : la punition et la réhabilitation. Ce projet de recherche consiste donc dans un premier temps en une collecte des normes et pratiques en matière d'exécution des peines, tant nationales qu'internationales, pour établir un panorama significatif. Dans un second temps, l'efficacité de ces normes d'exécution des peines prononcées à l'encontre des criminels de droit international doit être évaluée. Ce processus permettra de construire, dans un troisième temps, un modèle normatif respectueux des droits et des intérêts de l'ensemble des sujets de droit international et des collectivités concernées.

LES RÉSIDENT.E.S 2021



Thibaut LARROUTUROU

Lauréat 2021 du Prix de thèse du Conseil constitutionnel

« Question prioritaire de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité », Université Jean Monnet, Saint-Etienne (dir B. Bonnet).

Biographie

Thibaut Larrourou est, depuis le 4 décembre 2020, docteur en droit public de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne. Sa thèse, portant sur le sujet « Question prioritaire de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité », a été récompensée par le prix de thèse du Conseil constitutionnel 2021, le prix de thèse Joinet 2021 (ex aequo, catégorie « Protection interne, européenne et internationale des droits fondamentaux ») et le prix d'excellence « Doctorat » de la Fondation UJM. Après avoir été référendaire à la Cour européenne des droits de l'homme entre 2017 et 2020, il est depuis le 1er septembre 2022 maître de conférences à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Présentation du projet de recherche

Le projet sur lequel Thibaut Larrourou va travailler pendant la résidence Adamas s'intitule « Convention européenne des droits de l'homme et contrôle de la loi ». Eu égard aux récents débats sur le contrôle concret de l'application de la loi développé dans les dernières années par les juridictions suprêmes françaises, il s'agit d'étudier dans quelle mesure le droit de la Convention européenne des droits de l'homme impose ou encourage le développement d'un contrôle de la loi et de son application, à la fois par la Cour européenne des droits de l'homme et par les juridictions nationales. Cette étude a été publiée dans la revue L'Europe des droits & libertés.

LES RÉSIDENT.E.S 2021



Maxime LASSALLE
Lauréat 2021 du Prix de l'A.I.D.E

« L'accès extraterritorial aux données bancaires dans le cadre de l'enquête pénale. Perspective transatlantique », Université Paris Nanterre et Université du Luxembourg (co-direction P. Beauvais et K. Ligeti).

Biographie

Maxime Lassalle est maître de conférences à l'Université de Bourgogne (CREDIMI) depuis le 1er septembre 2021. Il a été doctorant à l'Université du Luxembourg et à l'Université Paris Nanterre (CDPC) ainsi que postdoctorant au Max Planck Institute for the Study of Crime, Security and Law (Allemagne).

Présentation du projet de recherche

Dans le cadre de sa thèse, il s'est intéressé à la question de la participation des banques dans l'enquête pénale. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure les banques, des entreprises privées, peuvent partager les informations qu'elles collectent sur leurs clients avec les polices de différents Etats. Dans le cadre de son postdoctorat, il poursuit sur ce chemin en travaillant sur les partenariats public-privé en matière de financement du terrorisme. Il s'agit de replacer les mécanismes de coopération entre banques et police dans le contexte plus général de la coopération entre le secteur public et le secteur privé en matière répressive. Cette coopération, qui peut s'apparenter à une forme de surveillance, tend à s'accroître. Cela soulève des questions liées à l'équilibre liberté/sécurité, un de axes de recherche de la saison culturelle 2021-2022 du Château de Goutelas.

INFORMATIONS

Château de Goutelas
277 route de Goutelas
42130 Marcoux

45 min de Saint-Etienne
1h10 de Lyon
1h10 de Clermont-Ferrand

Venir en train
gares TER :
Boën-sur-Lignon
Montbrison
Feurs



CONTACT

04 77 97 35 43
lena.seux@chateaugoutelas.fr

www.chateaugoutelas.fr
Réseaux sociaux @goutelas

